



Edito du Maire

Brax au cœur du projet Métropolitain

Quelle place pour notre village au sein des 37 communes, de la 4ème Métropole Française, la plus dynamique en termes de croissance démographique ?

Où accueillir les 7000 nouveaux habitants de la Métropole chaque année ?

Quelle urbanisation doit-on mettre en place pour atteindre le taux de 25% réglementaire de logements sociaux ?

Comment conserver notre identité dans cette mutation urbaine majeure ?

Quels services de transport, de gestion des déchets, d'harmonisation de la fiscalité doivent être mis en place ?

*Tels sont les enjeux qui mobilisent les élus et les agents. Notre équipe est pleinement engagée car l'avenir de notre commune se dessine aujourd'hui pour demain avec un calendrier qui nous amène à travailler à la fois sur le SCoT*1, le PLUiH*2 et le PDU*3.*

C'est également mon engagement en tant que seul élu de Brax siégeant dans l'assemblée Métropolitaine où j'interviens régulièrement sur toutes ces questions avec mon groupe politique d'élus, Métropole Citoyenne, issus de la société civile.

Le message que je porte est celui de l'équité dans la répartition des investissements car le niveau d'exigence des Braxéens est aussi important que celui des grandes villes de la Métropole.

C'est également celui de la cohérence du développement urbain et des transports des communes de Toulouse Métropole et des intercommunalités avoisinantes.

La question du transport est d'autant plus prégnante lorsque nous constatons la saturation de la Nationale 124 pendant les heures de pointe. Il faut que notre politique d'aménagement du territoire soit adaptée à nos besoins y compris celles des petites communes comme la nôtre située en 2ème couronne.

*(*1) Schéma de COhérence Territorial (*2) Plan Local d'Urbanisme et Habitat (*3) Plan de Déplacement Urbain*

Ainsi il est mis en évidence la nécessité de baisser la part modale voiture qui est la plus haute de l'aire Métropolitaine au profit du renforcement des transports en commun pour l'accès aux bassins des emplois et des déplacements doux notamment le vélo pour les petits trajets.

Sur cette question transport, les élus du Conseil Municipal ont été consultés sur l'avis à donner sur le PDU afin que je le porte à la connaissance de l'organisme SMTC/TISSEO.

Je vous invite à consulter cet avis et les réserves importantes que nous avons formulées sur ce projet dont le budget prévisionnel de la 3ème ligne de métro représente 2,4 Mi € au regard des 3,8 Mi € du PDU.

Ces questions ont également été partagées avec le président Jean-Luc Moudenc qui a pris connaissance de nos projets et de nos enjeux lors de sa présence dans notre commune le 17 janvier.

Je vous remercie pour l'attention et l'intérêt que vous portez à notre projet communal. Malgré les difficultés que certaines familles peuvent rencontrer (financières, sociales, éducatives...), je porte l'idée que les partis d'extrême droite n'auront aucune réponse positive à nous apporter. Même si ces paroles nous paraissent anodines et très éloignées de notre quotidien, certain-es candidats-es à la présidentielle nourrissent de sombres desseins qui auraient des répercussions sur toute la population, à commencer par la plus fragile.

Enfin l'engagement républicain peut s'exercer lors des élections présidentielles mais il peut aussi s'effectuer dans les actions locales. Je ne peux que vous inviter à rejoindre les équipes de citoyens dans les commissions que nous avons créées.

François Lépineux

François Lépineux
Maire de Brax

Vice-Président Commission Environnement
et Développement durable Toulouse Métropole

Conseil municipal

Le Maire

François Lépineux
Maires adjoints
Catherine Taborski
Bernard Pommet
Frédéric Jeanne
Esma Al-Gamra
Anne-Marie Mellet
Christophe Mangion
Conseillères déléguées
Véronique Perrier
Anne Lamotte
Conseillers municipaux
Matthieu Yefsah
Hervé Lépine
Sophie Gillaux
Christophe Houzé
Dominique Duthoit
Françoise Le Boul
Éric Delmas
Christine Baur
Thierry Zanatta
Sylvie Bouigue
Jean-Pierre Vergé
Bernard Cunnac
Cédric Bretos
Patricia Scibor



Accueil du public :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h - 15h à 18h

Le samedi : 9h à 12h

Fermé tous les samedis matins pendant les vacances scolaires

Tel : 05 62 13 06 70 - Fax : 05 62 13 06 71

Mail : contact@mairie-brax.fr - Site : www.mairie-brax31.fr

Tel mairie : urgences uniquement : 06 74 95 57 35

La mairie sera exceptionnellement fermée les :

Lundi 17 avril - Lundi 1er mai - Lundi 8 mai - Jeudi 25 mai

Vœux du maire au personnel communal

Mercredi 18 janvier, le maire, François LEPINEUX et la directrice générale des services, Martine CALVET, en présence de plusieurs conseillers municipaux, ont convié tout le personnel municipal à la Mairie pour la cérémonie des vœux.

Le Maire a remercié le personnel pour son implication dans la vie de la commune, qui participe à l'action de la collectivité au quotidien et assure le service public. Il a insisté sur l'importance de ce moment de rencontre pour réaffirmer sa volonté de maintenir le dialogue avec le personnel.

Il a ensuite passé la parole à Mme Calvet, qui après avoir mis en avant le travail accompli quotidiennement, a rappelé comme point positif en 2016 l'installation de la couverture maladie complémentaire pour les agents communaux. Les agents et élus se sont rendus ensuite au «Braxéen » pour un repas convivial.



Vœux du maire lors du repas des aînés

Cette année encore, dans la salle des fêtes décorée par des élus pour l'occasion, la municipalité a eu le plaisir de convier les Aînés de Brax au repas traditionnel concocté par le traiteur Picotin Gourmand et animé par le sympathique duo « Y'a d'la voix ». Plus 120 personnes ont profité de ce moment convivial le dimanche 15 janvier.

Les personnes inscrites mais qui n'ont pas pu venir ont reçu un plateau repas chaud bien apprécié.

En présentant ses vœux aux «seniors» de la commune, le maire a fait le bilan de l'année 2016 et présenté les projets.

Il a été rappelé que la gratuité de cette animation était maintenue malgré les restrictions budgétaires mais que, selon les suggestions de plusieurs personnes, il était possible de verser une participation qui serait destinée cette année à la coopérative des Ecoles afin d'aider les enfants qui en ont besoin pour participer aux sorties scolaires.

En fin d'après-midi, chacun est reparti, après un excellent repas, quelques pas de valse, de paso doble et de madison et des rencontres sympathiques.



*Repas des aînés 2017
Convivialité*



Vœux aux associations et aux Braxéens

Le 8 janvier, les Braxéens et les associations ont été conviés par la municipalité à partager galettes et boissons à l'occasion de la présentation des vœux de la municipalité.

En présence de Monique IBORRA, Députée Haute-Garonne, Camille POUPONNEAU et Arnaud SIMION, Conseillers départementaux, le Maire François LEPINEUX a remercié ceux qui s'engagent dans la vie du village (élus, personnel, bénévoles des associations, groupes de travail citoyens, etc)

Il a fait le point des réalisations 2016 notamment l'agrandissement du mur d'escalade, le bouclage du dossier sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux.

Esma Al-GAMRA, adjointe aux Associations, a rappelé toutes les animations de cette année 2016 et chaleureusement remercié toutes les personnes pour leur implication dans la vie associative qui rend notre commune si attractive.



Futur Lycée de Pibrac

Pour répondre à la croissance démographique sur certains secteurs de l'Ouest toulousain, le Conseil Régional Midi Pyrénées a décidé la construction d'un lycée sur la commune de Pibrac.

Il s'agit de répondre aux besoins des secteurs des lycées St Exupéry à Blagnac et Victor Hugo à Colomiers, aujourd'hui saturés alors que les effectifs continuent de croître.

Il s'agira d'un lycée d'enseignement général et technologique. Dès la rentrée 2017, il comptera environ 1 000 élèves, avec 930 élèves en section générale et 70 élèves en voie technologique.

Inscriptions écoles de Brax Maternelle et Élémentaire

Les familles nouvellement arrivées sur la commune et qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école maternelle ou élémentaire à la rentrée scolaire de septembre 2017 peuvent dès à présent se faire connaître à la mairie. Merci de vous présenter à l'accueil de la mairie, avec un justificatif de domicile sur la commune de Brax. Des rendez-vous avec les directrices de l'école seront proposés par la suite.

Rappel pour contacter l'école, utilisez prioritairement le mail :

- Élémentaire : ce.0310355t@ac-toulouse.fr
 - Maternelle : ce.0311739x@ac-toulouse.fr
- Sinon par téléphone en dehors des heures de cours.

Installation d'une station météo

Mesure de l'îlot de chaleur urbain (ICU)

Brax, en raison de sa proximité avec la forêt de Bouconne et de zones agricoles a été choisi pour accueillir une station météo.

Toulouse Métropole et Météo France ont le projet d'installer vingt stations météo sur la Métropole dont une dizaine le sont déjà.

L'îlot de chaleur urbain (ICU) est l'écart de température entre la ville et la campagne.

Ce phénomène est principalement dû à l'énergie solaire emmagasinée dans les bâtiments, le bitume et les trottoirs, le chauffage, la climatisation et le trafic.

L'ICU peut atteindre plusieurs degrés, de 2°C jusqu'à +4°C, et s'amplifie avec le changement climatique et l'urbanisation croissante.

La mise en place à Brax de la station météo a eu lieu le 24 janvier sur un lampadaire situé sur le parking de l'école, et le matériel informatique à l'école élémentaire. Elle va servir à monitorer en temps réel l'évolution de cet ICU et permettre des actions pour une métropole adaptée au changement climatique.

Par la suite, une extension est prévue pour accueillir environ 1 500 élèves.

SECTORISATION DU FUTUR LYCÉE DE PIBRAC : L'arrêté de sectorisation pris, par Madame la Rectrice, du 20 janvier 2017 pour le lycée à Pibrac prendra effet à compter du 01/09/2017.

Le district scolaire du lycée de Pibrac est constitué des communes suivantes : Pibrac - Léguevin Brax - Lasserre - Merneville - Pradere-les-Bourgets- Le Castéra - Levignac - Montaignut-sur-Save Daux - St Paul-sur-Save - Menville - Bretx - Thil Launac - St Cezert - Le Burgaud.

Carnaval des écoles : vendredi 24 mars

Défilés, confettis, déguisements : le carnaval 2017 arrive ! Venez fêter le printemps avec vos enfants **le vendredi 24 mars 2017 à partir de 17h.**



Les enfants vont à nouveau savourer ce moment festif et suivre le défilé depuis l'école jusqu'au stade pour fêter le printemps en bonne et due forme. La fête continuera au gymnase pour un repas partagé.

ALAE/PAJ

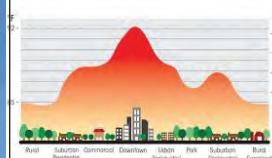
Le service enfance jeunesse cherche des animateurs occasionnels pour des remplacements. 2 postes sont également à pourvoir pour fin mars. Renseignement au 06 41 68 04 02

Parking Ecoles : Fermetures exceptionnelles

Lors des concours de pétanque, le parking des écoles sera fermé aux dates suivantes :

Du jeudi 16 mars au lundi 20 mars 2017

Du jeudi 8 juin au lundi 12 Juin 2017



Ces mesures (température, humidité, précipitations) seront aussi exploitées afin de développer un projet pédagogique (école/animation scientifique) et de sensibiliser les enfants aux changements climatiques.

Patrimoine



La statue Ste Germaine de l'église de Brax

La statue de Ste Germaine est en train d'être sculptée, après une première ébauche en argile, dans l'atelier du sculpteur à Launac. Monsieur Léger est un tailleur de pierre formé chez les Compagnons du Tour de France ; il est intervenu sur de nombreux chantiers de restauration en France et il a été formé à la sculpture à Carrare en Italie. Monsieur David Léger a été choisi, en référence à ses compétences et à son talent, pour réaliser la nouvelle statue qui remplacera celle qui a été cassée.

La sculpture en pierre blanche de Montpellier devrait être achevée dans l'année.

Année bien particulière puisque en juin 2017 de grandes fêtes seront organisées à Pibrac à l'occasion du 150 anniversaire de la canonisation de Ste Germaine.

Sentiers de randonnées à Brax



Lors de la journée du Patrimoine 2016, des sentiers de randonnées dans Brax et sa campagne environnante, ont été inaugurés. En référence au «sentier culturel», qui a pour but de mieux faire connaître le patrimoine du village, un site internet a été créé. Il est en cours d'enrichissement, mais il peut être visité (<http://patrimoine-brax-31.fr/>). Toutes les personnes, qui seraient intéressées pour l'enrichir et le faire évoluer, peuvent contacter Nicole FONTAYNE (patrimoinebrax@gmail.com).

Agenda et Manifestations

Bibliothèque municipale

Rencontre-débat avec Joseline BRIFFON le vendredi 31 mars à 20h30 à la bibliothèque municipale (maison Dandine)

Les thèmes : une femme témoigne dans un livre "Le temps des possibles" sur les années 68-70.

Les sujets abordés :

le féminisme (contraception IVG), le pacifisme (Lanzo del Vasto), l'écologie (le Larzac), l'Occitanisme...que reste t'il en 2017 de ce foisonnement d'idées ?

Tel : 05.62.13.06.95

Horaires d'ouvertures de la bibliothèque :

- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h15 à 18h30

- samedi de 10h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires

- mardi et jeudi 16h15 à 18h30.



BRAX
Jeudi 9 mars à 20h
Salle évolution (Gymnase)

Soirée thermographie



Votre maison est-elle bien isolée ?

Isolation - Ventilation - Chauffage

Conférence :

- «Comment voir les déperditions avec une caméra thermique» ?
- Balade thermique, visite de quelques maisons, clichés, interprétations et conseils pour réduire sa facture énergétique.

Suivi d'un pot amical.

Renseignements :

<http://infoenergie-toulousemetropole.fr/agenda>

Tel mairie au 05 62 13 06 70



Solagro

toulouse métropole

Gratuit (entrée libre)

MARS

- 09 mars : nuit de la thermographie, conférence, 20h, salle évolution, près du gymnase
- 18 mars : loto du Coq de Bouconne à partir de 19h, grande salle des fêtes
- 19 mars : randonnée annuelle au départ de la salle des fêtes, 8h, Vélo route trois circuits
- 24 mars : carnaval des écoles, départ du parking, défilé et repas partagé au gymnase
- 25/26 mars : braderie du secours populaire à la grande salle des fêtes de 10h à 19h
- 25/26 mars : spectacle de danse, Foyer Rural, Tempo de Léguevin
- 31 mars : rencontre avec Joseline BRIFFON, "Le temps des possibles", Bibliothèque municipale

AVRIL

- 01 avril : judo, stage de Taïso
- 06 avril : judo, stage de printemps
- 22 avril : "Monte sur le tatami avec ton papa ou ta maman" pour les éveils et mini poussins
- 22 avril : pièce de théâtre (ouvrage de dames par la troupe du grimoire de Launaguet), La Foulée Braxéenne
- 23 avril : élections présidentielles, 8h à 19h, bureaux de vote 1 et 2, mairie et école
- 29 avril : 4 Chorales, église Brax : *Atout Chœur Munich, Impromptu Barcelone, Men in Brax, les Z'amuse chœur*

MAI

- 07 mai : élections présidentielles, 8h à 19h, bureaux de vote 1 et 2, mairie et école
- 13 mai : loto du Comité des fêtes à partir de 19h, grande salle des fêtes
- 19 mai : projection du film "AU-DELA des CIMES", salle mixte, Brax Montagne, 20h30,
- 20 mai : fête de l'escalade, salle omnisports, 9h à 12h, Brax Montagne
- 21 mai : tournoi de foot des U6/U7, JSB football
- 21 mai : journée des jardins, place du village



Les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et 7 mai 2017

Durée du mandat : 5 ans - suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les 2 candidats arrivés en tête peuvent se présenter au second tour qui intervient 2 semaines après.

23 avril et 7 mai 2017

Informations pratiques sur les bureaux de vote à Brax :

BUREAU DE VOTE 1 : Mairie de Brax, 9 rue de la mairie (salle du conseil municipal)

BUREAU DE VOTE 2 : École de Brax, rue des écoles (salle de la cantine scolaire)



Les deux bureaux de vote seront ouverts à Brax de **8h à 19h**.

Vous trouverez dans le bureau les bulletins de vote, classés selon l'ordre officiel.

Chaque bureau de vote est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'assesseurs.

Sur place

Un coordonnateur est chargé de vous orienter sur le lieu de vote.

À l'entrée du bureau, préparez votre pièce d'identité et votre carte électorale.

Ensuite, prenez une enveloppe de scrutin et les bulletins des candidats, avant de vous rendre obligatoirement dans l'isoloir. Vous vous présentez ensuite devant le président du bureau.

Après vérification de votre identité et votre inscription sur la liste, celui-ci vous autorise à glisser votre enveloppe dans l'urne puis prononce : "A voté". Vous signez en dernier lieu la liste d'émargement.

Le vote par procuration

Une procuration est un document par lequel vous autorisez une tierce personne (mandataire) à voter à votre place.

L'électeur empêché, muni d'une pièce d'identité et des coordonnées du mandataire (état civil et adresse), doit se présenter personnellement pour établir la procuration au commissariat ou à la gendarmerie du lieu de domicile ou du lieu de travail.

NB : Les personnes ne pouvant se déplacer doivent faire une demande écrite et fournir un certificat médical.

Un agent de police judiciaire se déplace à leur domicile.

Vous pouvez aussi préparer votre demande de vote par procuration en ligne : www.service-public.fr/particuliers

Nouveau sur notre commune : service, commerce, professions libérales

COACHING PROFESSIONNEL

Comme coach diplômé (Coach & Team®) et de par mon parcours professionnel, je propose d'accompagner des habitants de Brax en projet de reconversion ou de développement professionnel.

Ayant exercé des fonctions de direction en entreprise pendant plus de 30 ans, je peux également accompagner des chefs d'entreprise dans leurs réflexions sur la stratégie de leur entreprise.

Dans la mesure où il s'agit d'action solidaire, cette proposition ne s'applique qu'à des personnes ou des entreprises ne pouvant pas faire appel à un coach rémunéré, ou des entreprises en création ou en difficultés financières importantes.

Comme cette action est bénévole, il est nécessaire pour les personnes intéressées, de s'engager à un réel travail avec le coach.

Information et prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 05 62 13 06 70 ou par mail contact@maire-brax.fr

PSYCHOLOGUE ET PSYCHOTHÉRAPEUTE

Sabine LAMBERT-DEVienne, psychologue clinicienne et psychologue propose conseil, soutien et psychothérapie pour les patients adultes, enfants et adolescents.

Elle reçoit à son cabinet ou consulte à leur domicile les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou celles dans l'impossibilité, momentanée ou non, de se déplacer.

Cabinet : 28 rue de La Plaine 31490 Brax

Contact et rendez-vous au : 06.83.64.81.85 ou mail : dalambertienne@gmail.com

PIZZERIA CANTINA : changement de propriétaire

Coralie, Brigitte et Christophe ont le plaisir de vous annoncer la réouverture de votre restaurant «La cantina» depuis le 21 février.

A la carte, des produits frais, des plats faits maison et des pizzas.

Le restaurant sera ouvert du mardi midi au samedi soir. Fermé le dimanche et le lundi.

Tel : 05 34 59 75 10 - Place de l'église.

PLUIH ET RLPI : réunions publiques

PLUIH : plan local d'urbanisme intercommunal habitat

PLUIH : 5 réunions publiques sur le volet Habitat, les orientations d'aménagement et les pièces réglementaires qui définissent l'usage et la constructibilité au nom du PLUIH, sont planifiées sur le territoire métropolitain. La réunion publique du secteur Ouest est prévue :

Mercredi 22 mars 2017, 20h salle Gascogne, Allées du Rouergue à Colomiers. Accueil du public 19h30.

EXPRIMEZ-VOUS aussi sur un registre dématérialisé !

Chaque métropolitain est invité à participer à l'élaboration du PLUi-H. <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/registre>

RLPI : règlement local de publicité intercommunal

RLPI : Le RLPI ajuste la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et pré-enseignes aux enjeux locaux afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Réunion sur la typologie de zonages et les dispositions réglementaires proposées par le RLPI le **mardi 28 mars 2017 à 19h30 - Salle Garonne - Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse - Accueil dès 19h.**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat 2019 | Règlement Local de Publicité Intercommunal

URBANISME PUBLICITÉ

Votre avis est important

Participez aux dernières réunions publiques du 9 au 28 mars

toulouse-metropole.fr |

ZÉRO PHYTO SANITAIRES : les désherbants chimiques interdits sur l'espace public

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des lieux accessibles au public (trottoirs, allées, ronds-points).

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte (août 2015), qui entre en vigueur, s'appliquera aux particuliers pour leurs jardins dès 2019. Objectif : la santé de tous.

L'objectif est de protéger la santé de tous, mais aussi de préserver l'environnement, les nappes phréatiques et leurs écosystèmes. Présents dans les aliments, l'eau et l'air, les résidus de pesticides peuvent avoir à plus ou moins long terme des conséquences néfastes sur la santé. La relation entre l'exposition aux pesticides et certaines pathologies est en effet mise en avant dans un rapport de l'INSERM.

LES DÉSHERBANTS CHIMIQUES SONT INTERDITS SUR L'ESPACE PUBLIC

C'EST UNE BONNE NOUVELLE POUR LA SANTÉ DE TOUS!

Quel impact visuel sur mon quotidien ?

Le verdissement des trottoirs et la présence de petites herbes ne signifient en aucun cas un manquement dans l'entretien des voies publiques. Bien au contraire ! La présence de la flore dans l'espace urbain est un phénomène naturel et sain qui correspond à une nouvelle approche environnementale et à la préservation de la biodiversité.

Quelle Métropole demain ?

Une collectivité qui sera capable à la fois de concilier dynamisme économique et gestion harmonieuse de la nature en ville. Vous aussi, vous pouvez y contribuer par vos gestes et actions au quotidien. D'ailleurs, le 1er janvier 2019, cette interdiction des produits phytosanitaires sera étendue aux particuliers. Prenons soin ensemble de notre territoire !



Toulouse Métropole procédera à un désherbage en utilisant des techniques alternatives : balayeuse avec des brosses plus dures, outils de coupe, binettes. Le choix d'espèces végétales demandant peu de traitement sera privilégié.

Abandonner les produits chimiques nécessite des interventions plus fréquentes des équipes techniques pour maîtriser la flore.

Si les espaces publics sont plus verts, cela ne signifie pas que leur entretien est négligé, mais qu'une nouvelle façon de penser les espaces, avec une nature mieux maîtrisée et un plus grand respect de la biodi-

AU 1^{ER} JANVIER 2017, PASSAGE AU «ZÉRO PHYTO» SUR LES ESPACES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE

Ils font partie de notre quotidien et de notre environnement sans vraiment qu'on le sache. Ils ? Les produits phytosanitaires – plus connus sous l'appellation « pesticides » ou « désherbants chimiques ». À partir du 1^{er} janvier 2017, la loi interdit leur usage par les collectivités sur l'ensemble de l'espace public. Pourquoi ?

Visite du Président de Toulouse Métropole à Brax

Le Maire et membre du bureau de Toulouse Métropole, François Lépineux, a accueilli le Président de Toulouse Métropole, Jean-Luc Moudenc, le mardi 17 janvier sur notre commune.

Lors de cette journée, les Élus ont présenté les projets métropolitains et municipaux notamment, le cahier des orientations urbaines / PLUiH, le projet du cimetière, l'état de la voirie, les déplacements doux (piste cyclable), la plateforme multimodale gare (Contrat Plan Etat Région), la Construction du bâtiment scolaire François Verdier, les Logements sociaux : Cigareaux/Colomiers Habitat, et les aires de grands passages.

Le Maire, le Président de Toulouse Métropole et les Élus sont allés à la rencontre des commerçants, des bénévoles à la bibliothèque municipale, de l'association A.S.E.I (Maison d'Accueil Spécialisée) au château.

Chaque rencontre a été riche d'échanges et d'écoute. La journée s'est clôturée par les discours de Jean-Luc Moudenc et de François Lépineux, en présence des représentants de la vie associative, éducative et économique, des élus du Conseil municipal et du personnel communal.



ETAT CIVIL

IMPORTANT : NOUVELLES PROCÉDURES POUR LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)

À compter du 7 mars 2017, seules les 26 communes du département de la Haute-Garonne équipées de dispositif de recueil seront compétentes pour la délivrance des CNI et des passeports.

Les CNI seront désormais traitées selon les mêmes modalités que la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

A compter du 7 mars 2017, la mairie de Brax ne délivrera plus les cartes nationales d'identité.

Les formulaires de demande CNI pourront toujours être retirés à l'accueil de la mairie.

La liste des 26 communes est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet www.mairie-brax31.fr

L'accueil se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

Pour les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale:

Depuis le 15 janvier 2017 un nouveau dispositif est mis en place, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers les zones de conflit.

Désormais l'autorisation de sortie du territoire est matérialisée par l'usage du **formulaire CERFA n°15646*01**, renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site www.service-public.fr

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité en fonction des exigences des pays, soit un passeport accompagné d'un visa s'il est requis, ou une carte nationale d'identité. Le passeport produit seul ne vaut plus autorisation.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

INFORMATIONS PRATIQUES



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : **COMPOSEZ LE 17**

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, alarme).

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez de y emménager ou en cas de perte de clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne: une boîte aux lettres pleine révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...). Avant l'arrivée des forces de l'ordre, préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux.

Une fois les constatations faites :

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déposez plainte à la gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés.

Numéros utiles

Urgences : 112

Gendarmerie/police nationale : 17

«08 Victimes» : 08 842 846 37

Gendarmerie de Léguevin au 05 61 07 19 50

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

• SFR : 10 23

• Orange : 0 800 100 740

• Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Renseignement: www.interieur.gouv.fr



NUMÉROS UTILES

Numéros utiles à Brax

Mairie	05 62 13 06 70
École maternelle	05 62 13 06 91
École élémentaire	05 62 13 06 90
A.L.A.E	05 62 13 06 94
CCAS	05 62 13 06 70
Bibliothèque	05 62 13 06 95
Salle polyvalente	05 62 13 06 98
Stade	05 61 86 76 41
Gare de Brax	05 61 86 54 75

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police secours	17
Pompiers	18
Urgences européennes	112
Médecins nuit, WE et jours fériés	3966
Gendarmerie Léguevin	05 61 07 19 50
ERDF - sécurité dépannage	09 726 750 31
GDF - dépannage gaz	0 800 47 33 33
Centre anti-poison	05 61 77 74 47
Hôpital Purpan	05 61 77 22 33
Hôpital Rangueil	05 61 32 25 33
Hôpital la Grave	05 61 77 78 33
Hôpital des enfants	05 34 55 86 33
Allô Enfance maltraitée	119
Service aux malentendants	114

-Ramassage des encombrants Brax :

Déchets imposants comme l'électroménager, les meubles, les literies, les équipements sanitaires.

Ramassage gratuit une fois par mois, sur inscription en

mairie : **29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin**

Formulaire téléchargeable sur le site de la mairie.

-Bricolage divers :

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 12h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

-Déchets verts

Location de sacs à végétaux en mairie.

Brûlage des végétaux interdits.